

## **ASSEMBLÉE DU 29 avril 2021**

Procès-verbal de l'assemblée **ordinaire** de la Société de transport de l'Outaouais tenue au siège social de la Société, le jeudi 29 avril 2021, à 16 h, sous la présidence de madame Myriam Nadeau.

Sont présents (par visioconférence) :

Madame Myriam Nadeau, présidente, conseillère de la Ville de Gatineau  
Madame Audrey Bureau, vice-présidente, conseillère de la Ville de Gatineau  
Madame Maude Marquis-Bissonnette, conseillère de la Ville de Gatineau  
Monsieur Jocelyn Blondin, conseiller de la Ville de Gatineau  
Monsieur Martin Lajeunesse, conseiller de la Ville de Gatineau  
Madame Marie-Pier Bouladier, représentante des usagers du transport adapté  
Monsieur François-Michel Brière, représentant des usagers du transport régulier

Sont également présents (par visioconférence) :

Monsieur Jean Brunet, directeur général intérimaire  
Monsieur Richard Vézina, secrétaire corporatif et responsable du contentieux

### **Ouverture de l'assemblée**

---

#### **Période de questions :**

M. André Simonson soulève une question en lien avec l'analyse des options retenues dans le cadre de l'Étude de l'ouest;

M. Pierre Cadieux soulève une question en lien avec la possibilité d'offrir la vaccination aux employés de la Société;

M. Brody Flannigan soulève des questions en lien avec l'annulation de certains voyages en après-midi depuis le 26 avril 2021, avec le nombre de chauffeurs atteints de COVID-19 depuis le début de la pandémie et la livraison et la mise en service de nouveaux autobus en 2021.

CA-2021-038

### **Adoption de l'ordre du jour**

---

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Michel Brière  
APPUYÉ PAR madame Audrey Bureau  
ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. **Ouverture de l'assemblée**
  - 1.1 Période de questions
  
2. **Secrétariat**
  - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
  - 2.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 25 mars 2021
  - 2.3 Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 15 avril 2021
  
3. **Direction générale**
  - 3.1
  
4. **Direction — gestion de projets**
  - 4.1 Modification de contrat — Réflexion des piles du pont Noir

5. **Direction des finances**
  - 5.1 Octroi de contrat — polices d'assurance de dommages pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2021 au 30 avril 2022
  
6. **Direction développement, marketing et communications**
  - 6.1 Proposition de service pour l'automne 2021
  - 6.2 Octroi de contrat — livraison d'un service de transport à la demande
  - 6.3 Octroi de contrat — Contrat de Géotechnique en lien avec l'étude de l'ouest
  
7. **Direction des opérations**
  - 7.1 Octroi de contrat – entretien ménager et lavage de vitres de la station de la Cité
  - 7.2 Octroi de contrat – travaux de remplacement d'équipement de levage — phase 2.1
  
8. **Direction des ressources informationnelles**
  - 8.1
  
9. **Direction des ressources humaines**
  - 9.1 Modification de contrat — acquisition d'un système intégré de gestion des ressources humaines
  
10. **Direction de l'approvisionnement**
  - 10.1
  
11. **Levée de l'assemblée**

**CA-2021-039**

**Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 25 mars 2021**

---

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Martin Lajeunesse  
APPUYÉ PAR monsieur Jocelyn Blondin  
ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 25 mars 2021  
soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

**CA-2021-040**

**Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du  
15 avril 2021**

---

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Martin Lajeunesse  
APPUYÉ PAR monsieur Jocelyn Blondin  
ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du  
15 avril 2021 soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-041

**Modification de contrat — Réfection des piles du pont Noir**

---

ATTENDU QUE par sa résolution 2020-03 adoptée le 20 janvier 2020, la Société octroyait le contrat de réfection des piles du pont Noir à Construction Polaris CMM inc., au montant total de 6 964 035,75 \$;

ATTENDU QUE lors de l'enfoncement des palplanches au périmètre de chacune des piles, des obstacles constitués de pièces de bois situés sous le fond marin de la rivière ont été rencontrés;

ATTENDU QUE ces conditions imprévues ont eu un impact important sur l'échéancier des travaux, qui s'est prolongé pour une durée équivalent à 13 jours de travail non prévus et que pour cette raison, l'entrepreneur réclame un montant de 198 439,86 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE les fonds sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2021-048;

ATTENDU la recommandation de la Direction de la gestion de projets et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie-Pier Bouladier  
APPUYÉ PAR : madame Maude Marquis-Bissonnette  
ET RÉSOLU :

QUE la modification au contrat de réfection des piles du pont Noir octroyé à Construction Polaris CMM inc., au montant de 198 439,86 \$, taxes incluses, soit approuvée.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-042

**Octroi de contrat — polices d'assurance de dommages pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2021 au 30 avril 2022**

---

ATTENDU QUE, les polices d'assurance de dommages de la Société viennent à échéance le 30 avril 2021;

ATTENDU QUE les sociétés de transport sont autorisées à négocier un contrat d'assurance de gré à gré avec leurs courtiers actuels;

ATTENDU QUE la Société a fait appel à la firme Consulrisk inc., conseillers en gestion de risques et assurances générales, pour procéder à la demande de propositions sur l'ensemble de nos polices d'assurance auprès des trois (3) courtiers d'assurance actuels;

ATTENDU QUE la Société a reçu des propositions de nos courtiers, soit Hub International, Aon Parizeau et Charlebois Trépanier;

ATTENDU QUE la firme Consulrisk inc. a procédé à l'analyse des propositions reçues et des conditions pour le renouvellement du portefeuille d'assurance de dommages;

ATTENDU QUE la firme Consulrisk inc. recommande d'accepter les propositions suivantes, à savoir :

<b>Assurance</b>	<b>Courtier</b>	<b>Prime (taxes incluses)</b>
Biens, équipements et autobus au garage et stationnement	Hub International	392 684 \$
Assurance pollution	Hub International	10 844 \$
Automobile — responsabilité civile	Aon Parizeau	313 582 \$
Responsabilité civile générale et fidélité des employés	Aon Parizeau	32 646 \$
Responsabilité des administrateurs, dirigeants et comité de retraite	Charlebois Trépanier	18 208 \$

ATTENDU QUE les primes totales pour le renouvellement des contrats d'assurance, sur une base annuelle, s'élèvent à 767 964 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE les fonds requis pour l'année courante (mai à décembre) s'élèvent à 511 976 \$ et que les fonds sont disponibles, suite à un virement budgétaire de 195 539 \$ du budget des « Imprévus », comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2021-051;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Myriam Nadeau  
APPUYÉ PAR madame Audrey Bureau  
ET RÉSOLU :

QUE les propositions des firmes identifiées au préambule de la présente résolution, pour le renouvellement des polices d'assurance de dommages de la Société pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2021 au 30 avril 2022, soient acceptées.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-043

#### Proposition de service pour l'automne 2021

---

ATTENDU QUE le Plan stratégique 2017-2026 de la Société prévoit dans son premier but stratégique de placer le client au cœur des décisions et actions;

ATTENDU QUE des enjeux de sécurité ont été observés à certains arrêts sur le chemin Klock dans le secteur Aylmer;

ATTENDU QU'un réaménagement des arrêts ne permettrait pas de régler tous les enjeux d'accès aux arrêts;

ATTENDU QUE des développements résidentiels sont faits dans le secteur nord des Jardins-Lavigne;

ATTENDU QU'une nouvelle école secondaire ouvrira à compter de l'automne et que le bassin d'élèves de l'école secondaire Grande-Rivière sera revu pour tenir compte de cette nouvelle école;

ATTENDU QUE des ajustements sont souhaités pour simplifier les parcours offerts aux écoles secondaires, tout en intégrant les modifications qui ont été faites dans le réseau régulier dans les dernières années;

ATTENDU QUE le Centre de Service scolaire au Cœur-des-Vallées souhaite poursuivre son partenariat avec la Société pour l'année scolaire 2021-2022;

ATTENDU QUE les modifications proposées pour le service d'automne 2021 sont les suivantes :

Pour le service régulier :

- Ligne 40 : Parcours modifié : la ligne sera modifiée à partir de la rue Front par la rue du Raton-Laveur, le chemin Antoine-Boucher, le chemin Klock;
- Ligne 50 : Parcours modifié : la ligne sera modifiée à partir de la rue Broad par le boul. des Allumettières, la rue Front, la rue du Raton-Laveur, le chemin Antoine-Boucher, le chemin Klock;
- Ligne 52 : Parcours modifié : la ligne sera modifiée à partir de la rue Front par la rue du Raton-Laveur, le chemin Antoine-Boucher, le chemin Klock;
- Ligne 55 : Parcours modifié : la ligne sera modifiée à partir de la rue Broad par le chemin Klock, l'avenue du Verger et le boul. Wilfrid-Lavigne;

Pour le service intégré :

- Retrait des lignes 650, 652, 653, 750, 751, 753, 754
- Ligne 639 : Nouveau parcours par le boul. du Plateau, le boul. des Grives, le chemin Pink, le boul. d'Europe, le boul. du Plateau, la rue d'Amsterdam, le chemin Vanier, la rue de l'Amérique-Française, le boul. du Plateau, le chemin Vanier, le boul. des Allumettières et la rue Broad. Un voyage sera offert le matin et un voyage en après-midi.
- Ligne 640 : Nouveau parcours par la rue Front, la rue du Raton-Laveur, le chemin Antoine-Boucher, le chemin Klock, le boul. Wilfrid-Lavigne, le boul. des Allumettières et la rue Broad. Trois voyages seront offerts le matin et trois voyages seront offerts en après-midi.
- Ligne 641 : Nouveau parcours par la rue des Hautes-Rives, le boul. des Allumettières, la rue Lattion, la rue Beaulac, la rue Arthur-Croteau, la rue Raoul-Roy, la rue Brook, la rue Front, la rue Principale, le boul. Wilfrid — Lavigne, la rue de la Corse et la rue Broad. Deux voyages seront offerts le matin et deux voyages seront offerts en après-midi.
- Ligne 645 : Nouveau parcours par le chemin d'Aylmer, le chemin Vanier, le boul. Lucerne, la rue Côté, la rue Lamoureux, le chemin Vanier, le boul. Lucerne, la rue Pine, la rue Arbutus, la rue Lake, la promenade Wychwood, la rue du Patrimoine, l'Av. Frank-Robinson, la rue Principale, le boul. Wilfrid-Lavigne, la rue de la Corse et la rue Broad. Deux voyages seront offerts le matin et deux voyages seront offerts en après-midi.
- Ligne 647 : Nouveau parcours par le chemin d'Aylmer, la rue Victor-Beaudry, le boul. Lucerne, le chemin Fraser, la rue Glenwood, la rue Belmont, la rue Elizabeth, la rue de Bordeaux, la rue Principale, le boul. Wilfrid-Lavigne, la rue de la Corse et la rue Broad. Deux voyages seront offerts le matin et deux voyages seront offerts en après-midi.
- Ligne 654 : Parcours modifié par la rue Rivermead et Jean-de-la-Fontaine. Un voyage sera offert le matin et un voyage en après-midi.
- Ligne 655 : Nouveau parcours par le boul. Alexandre-Taché, le chemin d'Aylmer, la rue Principale, le boul. Wilfrid-Lavigne, la rue de la Corse et la rue Broad. Un voyage sera offert le matin et un voyage en après-midi.
- Ligne 740 : Nouveau parcours par le boul. Alexandre-Taché, le chemin d'Aylmer, l'Av. de la Colline, l'Av. du Vallon, la rue du Caveau, la rue Samuel-Edey, le boul. des Allumettières, le chemin Vanier et le boul. du Plateau. Deux voyages seront offerts le matin et deux voyages en après-midi.

- Ligne 745 : Nouveau parcours par le chemin d'Aylmer, le chemin Vanier, le boul. Lucerne, la rue Pine, la rue Arbutus, la rue Lake, la promenade Wychwood, la rue du Patrimoine, l'Av. Frank-Robinson, la rue Principale, le boul. Wilfrid-Lavigne, le boul. des Allumettières, le chemin Vanier et le boul. du Plateau. Un voyage sera offert le matin et un voyage en après-midi.
- Ligne 747 : Nouveau parcours par le chemin d'Aylmer, la rue Victor-Beaudry, le boul. Lucerne, le chemin Fraser, la rue Glenwood, la rue Belmont, la rue Elizabeth, la rue de Bordeaux, la rue Principale, le boul. Wilfrid-Lavigne, le boul. des Allumettières, le chemin Vanier et le boul. du Plateau. Trois voyages seront offerts le matin et trois voyages en après-midi.
- Ligne 752 : Nouveau parcours par le chemin Rivermead, le boul. Lucerne, la rue Côté, la rue Lamoureux, le chemin Vanier, le boul. du Plateau. Un voyage sera offert le matin et un voyage en après-midi.
- Ligne 754 : Nouveau parcours par la rue d'Hochelaga, la rue de Brouage, la rue Atholl-Doune, la rue de St-Malo, la rue de Port-Royal, la rue de Biscaye, la rue Atholl-Doune, la rue des Montagnais, la rue des Manoirs, le chemin McConnell, le chemin Rivermead, la rue Jean-de-la-Fontaine, le chemin McConnell, le chemin Vanier et le boul. du Plateau. Deux voyages seront offerts le matin et deux voyages en après-midi.
- Retrait de la ligne 749
- Ligne 425 : Nouveau parcours par le boul. de l'Amérique-Française, la rue du Conservatoire, la rue du Louvre, la rue de l'Acropole, la rue de Prado, la rue d'Andromède, le boul. d'Europe, la rue de l'Atmosphère, le boul. du Plateau, le boul. St-Raymond, le boul. de la Cité-des-Jeunes. Trois voyages seront offerts le matin et trois voyages en après-midi.
- Ligne 429 : Ajout d'un voyage le matin.
- Ligne 431 : Parcours modifié en après-midi, la ligne ne desservira plus le tronçon St-Raymond, Lionel-Émond, Montclair, St-Rédempteur, Sacré-Cœur et Laurier. Retrait d'un voyage en après-midi.
- Ligne 434 : Parcours modifié par le boul. du Plateau à partir de St-Raymond, le boul. d'Europe, le chemin Pink, le boul. des Grives, le chemin de la Montagne, le chemin Pink, le boul. Saint-Raymond, le boul. de la Cité-des-Jeunes. Trois voyages seront offerts le matin et trois voyages en après-midi.
- Retrait de la ligne 634
- Ligne 825 : Parcours modifié : La ligne sera prolongée pour desservir le boul. de l'Amérique-Française à partir de Vanier. Deux voyages seront offerts le matin et deux voyages en après-midi.
- Ligne 827 : ajout d'un voyage en après-midi.
- Ligne 831 : Retrait d'un voyage le matin et d'un voyage en après-midi
- Ligne 833 : Parcours modifié pour se terminer au Cégep de l'Outaouais et le tronçon entre le Cégep et Freeman ne sera plus offert. Ajout d'un voyage le matin.
- Ligne 834 : Parcours modifié, le tronçon entre l'intersection du boul. du Plateau avec le boul. St-Raymond et les Terrasses de la Chaudière ne sera plus offert. Trois voyages seront offerts le matin et trois voyages en après-midi.
- Ligne 867 : Parcours modifié par la rue Bériault, Lambert, le boul. Fournier le matin, et parcours écourté à Bériault en après-midi.
- Ligne 325 : Parcours modifié en après-midi à partir du boul. St-Raymond, le boul. du Plateau, la rue de l'Atmosphère, le boul. du Plateau, le boul. d'Europe, la rue d'Andromède, la rue du Prado, la rue de l'Acropole, la rue du Louvre, la rue du Conservatoire et le chemin Pink jusqu'à la rue de la Sapinière
- Ligne 740 : Parcours modifié : la ligne sera modifiée à partir de la rue Front par la rue du Raton-Laveur, le chemin Antoine-Boucher, le chemin Klock;

- Ligne 550 Parcours modifié : la ligne sera modifiée à partir de la rue Broad par le boul. des Allumettières, la rue Front, la rue du Raton-Laveur, le chemin Antoine-Boucher, le chemin Klock;

ATTENDU QUE ces modifications de service nécessitent, sur une base annuelle, des crédits de 317 465 \$ et qu'en conséquence, pour la période du 23 août au 31 décembre 2021, une dépense de 105 821 \$ est requise pour procéder à ces modifications de service;

ATTENDU QUE le service requiert 4 chauffeurs supplémentaires déjà disponibles pour les opérations en raison du niveau de service équivalent à 96 % par rapport à l'hiver 2020;

ATTENDU QUE les fonds requis pour l'année 2021 sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2021-051;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;  
IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Martin Lajeunesse  
APPUYÉ PAR monsieur François-Michel Brière  
ET RÉSOLU :

QUE les modifications identifiées au préambule de la présente résolution soient autorisées à compter du 30 août 2021;

QUE la dépense totale de 317 465 \$ annuellement, dont 105 821 \$ pour l'année en cours, dédiée à ces modifications de service soit approuvées et entre en vigueur le 30 août 2021;

QUE le service de l'Exploitation soit autorisé à corriger le niveau service (régulier et intégré) selon les constats faits sur le réseau.

Adoptée à l'unanimité

**CA-2021-044**

**Octroi de contrat — livraison d'un service de transport à la demande**

---

ATTENDU QUE la réalisation d'un projet pilote de transport à la demande figure au Plan stratégique 2017-2026 de la Société comme une des actions identifiées pour intégrer des solutions multimodales en complément au service actuel;

ATTENDU QUE les secteurs de Buckingham et de Masson-Angers ont été priorisés pour un premier projet pilote afin de compléter la desserte en transport en commun et de répondre adéquatement aux besoins de déplacements locaux;

ATTENDU QUE la Société a procédé à un appel d'offres public pour trouver le transporteur qui fournira les véhicules et les chauffeurs requis pour la réalisation d'un projet pilote d'un an, avec la possibilité d'exercer deux options de renouvellement d'une année chacune;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres, la Société a reçu deux soumissions et que 140 689 Canada Limitée (Taxi Loyal) a déposé la seule soumission conforme;

ATTENDU QUE la Société rémunérera le temps d'attente à hauteur de 39 \$ de l'heure, taxes incluses, conformément au tarif fixé par la Commission des transports du Québec;

ATTENDU QUE les fonds requis de 179 177,00 \$ pour la première année du contrat seront puisés à même les surplus accumulés, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2021-049;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Martin Lajeunesse  
APPUYÉ PAR madame Marie-Pier Bouladier  
ET RÉSOLU :

QUE le contrat pour la livraison du service de transport à la demande soit octroyé à 140 689 Canada Limitée (Taxi Loyal) pour un montant pouvant totaliser 548 353,41 \$, taxes incluses, si toutes les options sont exercées.

Adoptée à l'unanimité

**CA-2021-045**

**Octroi de contrat — contrat de Géotechnique en lien avec l'étude de l'ouest**

---

ATTENDU QUE selon le but 2 du Plan stratégique 2017-2026, la Société souhaite jouer un rôle actif dans l'aménagement et le développement du territoire au profit d'un réseau de transport collectif performant et accessible;

ATTENDU QUE la Société vise à identifier des solutions propres, durables, novatrices et adaptées au besoin des usagers pour desservir en transport en commun l'ensemble de la ville, dont la partie ouest;

ATTENDU QUE la Société a obtenu du financement pour la réalisation d'un système de transport collectif structurant dans l'ouest de la ville de Gatineau dans le cadre du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes (PAGTCP);

ATTENDU QUE les dépenses du projet sont admissibles à une subvention de 100 % dans le cadre de ce programme de financement;

ATTENDU QUE la Société a procédé à un appel d'offres public en vue d'attribuer un contrat de services professionnels de géotechnique pour la réalisation d'un système de transport collectif structurant dans l'ouest de la ville de Gatineau;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection et l'approbation du directeur général;

ATTENDU QUE la Société a reçu une (1) soumission conforme pour cet appel d'offres;

ATTENDU QUE les fonds sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2021-047;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Maude Marquis-Bissonnette  
APPUYÉ PAR monsieur Jocelyn Blondin  
ET RÉSOLU :

QUE le contrat de services professionnels de géotechnique en lien avec la réalisation d'un système de transport collectif structurant dans l'ouest de la ville de Gatineau soit octroyé à Englobe, au montant de 148 892,63 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

**Octroi de contrat — entretien ménager et lavage de vitres de la station de la Cité**

---

ATTENDU QUE la Société a procédé à un appel d'offres public visant l'octroi d'un contrat d'entretien ménager et lavage de vitres à la station de la Cité couvrant la période du 1er septembre 2021 au 31 août 2023;

ATTENDU QUE ce contrat comporte une option pour l'utilisation d'une banque de cent (100) heures additionnelles pour travaux de nettoyage d'urgence ainsi qu'une option pour grands ménages de printemps annuels;

ATTENDU QUE quatre soumissionnaires ont déposé une offre (incluant toutes les taxes et les options), à savoir :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Montants (taxes incluses)</b>
Globo Task inc	491 518,13 \$
GMV Services	302 798,73 \$
Conciergerie SPEICO inc.	242 519,74 \$
Nasco EMI inc.	191 532,19 \$

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2021-035;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Michel Brière  
 APPUYÉ PAR madame Myriam Nadeau  
 ET RÉSOLU :

QUE le contrat d'entretien ménager et lavage de vitres à la station de la Cité pour la période du 1er septembre 2021 au 31 août 2023 soit octroyé à Nasco EMI inc., au montant pouvant atteindre 191 532,19 \$, toutes taxes incluses, si toutes les options sont exercées.

Adoptée à l'unanimité

**Octroi de contrat — travaux de remplacement d'équipement de levage – phase 2.1**

---

ATTENDU QUE le 27 août 2020, la Société a autorisé le règlement d'emprunt 158 afin de financer les trois (3) dernières phases du projet de la mise à niveau du Centre administratif Antoine-Grégoire;

ATTENDU QUE le 29 août 2019, par sa résolution CA-2019-077, la Société octroyait le contrat d'acquisition de vérins pour le Centre administratif Antoine-Grégoire à PKS Equipment & Engineering inc.;

ATTENDU QUE la Société a procédé à un appel d'offres public dans le but de retenir les services d'un entrepreneur pour faire l'installation de ces équipements de levage dans les baies de travail du CAAG;

ATTENDU QUE les travaux de la phase 2.1 sont prévus, s'échelonner du 26 avril 2021 au 26 novembre 2021 à raison d'une seule baie à la fois, afin de réduire l'impact sur les opérations et d'assurer la disponibilité des véhicules pour nos usagers;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions conformes ont été reçues, à savoir :

Soumissionnaires	Montants (taxes incluses)
Industries CAMA	2 501 055,77 \$
Construction Déric inc.	2 518 349,82 \$

ATTENDU QUE la soumission de l'Industrie CAMA est conforme;

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2021-042;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jocelyn Blondin  
APPUYÉ PAR madame Audrey Bureau  
ET RÉSOLU :

QUE le contrat pour les travaux de remplacement d'équipement de levage de la phase 2.1 du projet de rénovation du CAAG soit octroyé à Industries CAMA, au montant total de 2 501 055,77 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-048

**Modification de contrat — acquisition d'un système intégré de gestion des ressources humaines**

---

ATTENDU QUE par sa résolution 2020-11 adoptée le 30 janvier 2020, la Société octroyait le contrat d'acquisition d'un système intégré de gestion des ressources humaines (SIGRH) à Telus Employer Solutions inc., au montant de 1 716 662,97 \$;

ATTENDU QUE pour des considérations techniques et de ressources humaines, l'échéancier de la phase A de l'implantation du SIGRH doit être repoussé du 20 août 2021 au 22 octobre 2021;

ATTENDU QUE les ressources du fournisseur devront être mobilisées pour une durée de huit (8) semaines additionnelles;

ATTENDU QUE ce prolongement de l'échéancier aura un impact direct sur les heures de travail prévues originalement au contrat;

ATTENDU QUE les fonds sont disponibles à même la contingence prévue au budget du projet;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général intérimaire;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Michel Brière  
APPUYÉ PAR madame Myriam Nadeau  
ET RÉSOLU :

QUE la modification au contrat d'acquisition d'un système intégré de gestion des ressources humaines (SIGRH) octroyé à Telus Employer Solutions inc., au montant de 115 288,99 \$, taxes incluses, soit approuvée.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-049

**Levée de l'assemblée**

---

IL EST PROPOSÉ PAR madame Marie-Pier Bouladier  
APPUYÉ PAR madame Audrey Bureau  
ET RÉSOLU :

QUE l'assemblée soit levée à 16 h 15

Adoptée à l'unanimité

---

Myriam Nadeau,  
Présidente

---

Richard Vézina,  
Secrétaire d'assemblée



Société de transport  
de l'Outaouais

**Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Conseil  
d'administration de la Société de transport de l'Outaouais  
tenue le 29 avril 2021**

CA-2020 — XXX

XXX

---

Adoptée à l'unanimité

M<sup>e</sup> Richard Vézina  
Secrétaire corporatif et responsable du contentieux